



Récupération points permis

Par **AngryDriver**, le **14/05/2015 à 19:07**

Bonjour,

Merci tout d'abord à votre service Internet et à vos bénévoles pour avoir la patience de répondre aux questions souvent importantes pour les personnes qui les posent.

Je crois savoir que l'administration a l'obligation de vous tenir au courant à chaque fois que vous récupérer un/des points(s) sur votre permis de conduire.

Or je m'aperçois, selon ce que vous avancez, un point dû à une infraction pour excès de vitesse de moins de 20 km/h ne prend que 6 mois à être récupérer. Il se trouve que j'ai eu au cours de l'année 2013 2 points perdus séparément dans ces circonstances sus-mentionnées et que je n'ai jamais eu d'avis de récupération de quoi que ce soit.

Pourriez-vous me dire quels sont mes recours ? Pour information, j'ai un ancien permis et je n'ai jamais consulté officiellement les points qui me restent (nombre 4).

Vous comprenez ainsi mes vives inquiétudes, surtout lorsqu'on sait que la prévention routière est de plus en plus agressive de manière inefficace puisque je sais que les chiffres officiels avancés sont manipulés donc faux. Je pourrais me trouver avec 6 points à l'heure actuelle au lieu des 4 restant.

Merci d'avance pour votre réponse.

Très cordialement,

Olivier U.

Par **janus2fr**, le **15/05/2015 à 12:14**

[citation]Or je m'aperçois, selon ce que vous avancez, un point dû à une infraction pour excès de vitesse de moins de 20 km/h ne prend que 6 mois à être récupérer. Il se trouve que j'ai eu au cours de l'année 2013 2 points perdus séparément dans ces circonstances sus-mentionnées et que je n'ai jamais eu d'avis de récupération de quoi que ce soit. [/citation]

Bonjour,

La récupération automatique d'un seul point perdu au bout de 6 mois n'est vrai que si vous ne commettez pas d'autre infraction dans ce délai. Sinon, il faut attendre 2 ans (ou 3 ans selon les infractions commises) sans aucune infraction, pour récupérer l'ensemble de vos points.